



SNUDI FORCE OUVRIERE 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et Professeurs des Ecoles des Bouches du Rhône

www.snudifo13.org

13 Rue de l'Académie 13001 Marseille

Tel : 04 91 00 34 22 / 07 62 54 13 13

Fax : 09 57 49 82 49 Mail : contact@snudifo13.org

inFO Mail N°69 – 3 juillet 2014 – Rythmes scolaires – Compte rendu du CDEN du 2 juillet au CDEN

Merci de transmettre ce message à tous les collègues !

RYTHMES SCOLAIRES

**Non à une rentrée chaotique et désastreuse pour les personnels
enseignants et territoriaux, les élèves et leurs parents !
Abrogation des décrets Peillon-Hamon !**

Le Comité Départemental de l'Education Nationale qui s'est réuni le 2 juillet avait à son ordre du jour la validation des modifications des horaires des écoles du Bouches du Rhône, dans le cadre du décret Hamon.

A l'appel de FO, des enseignants et des parents d'élèves étaient rassemblés devant la préfecture pour réaffirmer leur revendication de suspension de la réforme et de retrait du décret. **Voir article de presse** [La Provence](#) [La Marseillaise](#)

Le DASEN a soumis à un vote consultatif les horaires expérimentaux des 37 communes sur 39 qui ont demandé à profiter de « l'aménagement /assouplissement Hamon ». 21 communes ont modifié les horaires adoptés le 18 avril.

Résultats des votes :

Sur les expérimentations :

- 10 voix pour (SE-UNSA, FCPE, Œuvres complémentaires, union des maires)
- 9 voix contre (FO, FSU, CGT)
- 1 abstention (1 des voix de la FCPE)

Sur les modifications :

- 11 pour (SE-UNSA, FCPE, Œuvres complémentaires, union des maires)
- 9 refus de vote (FO, FSU, CGT)

Le DASEN a précisé que ces horaires étaient maintenant joints au règlement départemental des écoles et n'étaient plus modifiables.

Il s'est bien gardé d'évoquer le cas des communes qui n'ont pas rendus de POTS et qui maintiennent, aux côtés des enseignants et des parents, leur refus d'appliquer la réforme. De fait, ces communes se sont vues imposer des horaires conformes au décret Peillon.

Par ailleurs, M. l'Inspecteur d'Académie a précisé que le décret Hamon rendait possible une semaine de cours de moins de 24 heures par semaine à condition de rattraper les heures en prenant sur les grandes vacances. Le décret pose comme seule obligation un volume annuel de 864 heures de cours par année scolaire et permet donc une annualisation complète de nos obligations de service, **ce qui est inacceptable !**

Fort heureusement, aucune des 1200 écoles du département n'a opté pour des semaines de cours de moins de 24 heures par semaine compensées par une réduction des vacances scolaires.

Dans sa déclaration liminaire, le délégué FO a relayé la revendication des enseignants et des parents au ministère, expliquant qu'il était encore temps de suspendre cette réforme.

[Voir >ICI< l'intégralité de la déclaration FO](#)

Parce que les décrets Peillon-Hamon bafouent tous les principes de l'école de la République,

Parce que les décrets Peillon-Hamon remettent en cause les statuts et les droits des enseignants,

Parce que tous les problèmes vont ressurgir à la rentrée (organisation et contenus des activités, respect de la gratuité et de la laïcité, sécurité et responsabilité, occupation des locaux...)

Parce que cette réforme, personne n'en veut...

...Le SNUDI FO demande solennellement au ministre de **suspendre sa réforme, d'abroger ses décrets** et **d'ouvrir des négociations** sur les revendications des personnels !

[Voir >ICI< le discours intégral devant les manifestants](#)

Dès la rentrée, le SNUDI FO restera attentif à toutes les dérives engendrées par l'application de cette réforme et continuera à organiser la mobilisation des enseignants avec les parents d'élèves et les agents territoriaux pour la suspension de cette réforme et la défense de l'école de la République et de ses principes d'égalité, de laïcité et de gratuité !

Dernière info : Le recteur a pris la décision de n'accorder **aucun pont** pour le 1^{er} et le 2nd degré lors de la prochaine année scolaire.

***Vous avez besoin du syndicat ? Le syndicat a aussi besoin de vous !
Rejoignez-nous ! Syndiquez-vous !***

Pour être entendu et obtenir satisfaction sur ces revendications, il est important de **renforcer le syndicalisme libre et indépendant FORCE OUVRIERE.**

J'ai fait le bon choix, j'adhère au SNUDI FO ! Cliquez sur l'image !

